

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 24 octobre 2022 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. PAIN Cédric et de M. MARTINEZ Manuel, **M. BACHÉ Alain**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et de Mme PIQUEMAL Sophie, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et de M. DELUGA François, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. COUTIERE Dominique, **M. VAYSSE Ludovic**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. FORET Thierry**, **M. SARTRE Philippe**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, **M. LANUSSE Denis**

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **MARIE Lucie**, **Mme TAPIN Maylis**, **M. PAPADATO Patrick**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. MARTINEZ Manuel** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme ARDOUIN Aimée** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à M. DECLERCQ Cyrille, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à M. DECLERCQ Cyrille, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent

Absents : **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **Mme MESPLES Olga** (excusée) **M. TAUZIN Arnaud**, **M. LASSALE Jean-Claude**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **Mme WEBER Sophie**, **M. DURRIEU Michel**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	13	Quorum voix	48
Nombre de Présents	23	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

PATRIMOINE NATUREL

Adhésion à Gironde Ressources

Au titre de l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales, le Département de la Gironde, les communes girondines et les établissements publics intercommunaux ont créé entre eux une agence départementale en 2016, agence dénommée « Gironde Ressources » dont le siège social est fixé à l'Hôtel du Département - Conseil Départemental de la Gironde, à Bordeaux. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » apporte à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique et financier et propose des outils et des solutions numériques spécifiques sur de nombreux thèmes d'ingénierie territoriale notamment l'analyse foncière, le développement durable, le numérique et le SIG ;

Considérant que les outils proposés par l'Agence « Gironde Ressources » sont rendus indispensables par l'exercice des missions de service public du syndicat mixte du Parc naturel régional,

Considérant l'offre de service au titre des systèmes d'information décisionnel et géographique rassemblé dans l'outil cartographique Geo33, notamment pour accéder de façon pérenne aux données cadastrales non anonymisées et mises à jour,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à « Gironde Ressources » ;
- **D'APPROUVER** les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources », joints en annexe de la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une cotisation annuelle dont le montant a été fixé par l'assemblée générale à 50 euros;
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »
- **DE DESIGNER** le représentant du Président ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources » :
 - M. Thierry FORET : représentant du Président
 - M. Vital BAUDE : suppléant
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte